

Le ministre a également ajouté que "grâce en partie aux efforts que le Canada a déployés au sein d'instances internationales, il existe maintenant une forte volonté politique internationale de mettre un terme à cette situation et de replacer l'agriculture sur de solides bases économiques".

"Bien que nous ne puissions prévoir le résultat ultime des négociations, il est crucial de lancer une initiative audacieuse afin de réaliser une réforme, bien nécessaire, du commerce des produits agricoles."

M. John Wise, ministre de l'Agriculture, a pour sa part déclaré que "les agriculteurs canadiens sont des producteurs efficaces qui jouissent de nombreux avantages et produisent des aliments de haute qualité. Pour assurer le développement de l'agriculture canadienne, il est essentiel que tous les pays adoptent collectivement une réforme coordonnée, juridiquement exécutoire, du commerce et du jeu des subventions. Si les chances sont égales pour tous, les agriculteurs canadiens peuvent parfaitement soutenir la concurrence."

Aux termes de la proposition du Canada, tous les pays devraient veiller à ce que leurs politiques et programmes nationaux, relatifs aux besoins particuliers de leurs secteurs agricoles, ne faussent pas les jeux des échanges. En outre, par suite de l'évaluation de l'impact commercial de ces programmes, on pourra reconnaître les pays qui contrôlent efficacement leur production agricole.

Dans ce contexte, M. Wise a indiqué que le Canada cherchera à obtenir crédit pour le fait que notre système de gestion de l'offre est en accord avec les règles du GATT.

Le ministre de l'Agriculture a mentionné qu'à l'opposé des programmes canadiens de gestion de l'offre, les programmes de soutien d'autres pays ne comportent pas de limites précises. Ceci a donné lieu à des surplus massifs ayant fait l'objet de dumping sur les marchés mondiaux, déprimant et faussant les prix.

Le ministre d'Etat à l'agriculture, M. Pierre Blais, a par ailleurs déclaré que "au cours de ces négociations, le Canada incitera d'autres pays à respecter les règles du GATT ou à accepter de nouvelles règles équivalentes, dans le cadre d'une réforme mutuellement acceptable du commerce agricole".

Au cours de l'année qui vient, la proposition du Canada ainsi que les points de vue des autres membres du GATT feront l'objet d'intensives négociations. Le Canada se propose d'obtenir d'ici la fin de 1988 un accord relatif à une approche commune qui aboutirait à la réforme des politiques agricoles mondiales touchant les échanges. Cette approche comprendrait notamment des